

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

EXTRAIT

du Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 19 janvier 2009 – 21 h

(Application de l'article L121-17 du Code des Communes)

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. MICHEL Bernard -JAUNAIT François – GOUJON Georges – CROIX Gilbert – COUSIN Guy-François- LANGLET Stéphane – GAUMER Yves – BROSSAS Jean-Luc – LAURIER André – LEBLOND André.

Mmes COLONNA Emmanuelle – MARTEL Déborah – PIERCHON Valérie – JOUIN Marie-Claude – ALLEGRE Véronique.

Secrétaire de séance : Mme COLONNA

1. Exercice comptable 2008 :

Un dépassement de crédit de 11 300 € est constaté au chapitre 65.

Le Conseil Municipal autorise l'ouverture de crédits en transférant cette somme du chapitre 011 qui est excédentaire, au chapitre 65.

2. Marché de maîtrise d'œuvre pour extension de la mairie :

Suite à l'appel à candidatures formulé en vue de la restructuration - extension de la mairie et après audition des architectes, le conseil autorise la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur CRESPIY qui a été retenu par la Commission.

3. Aménagements sécuritaires "Petit Paris" :

Le Conseil Municipal va solliciter une subvention sur les crédits des amendes de police en vue de réaliser des travaux d'aménagements sécuritaires au "Petit Paris". La totalité des travaux est estimée à environ 92.000 € HT.

4. Financement spectacle école :

A chaque début d'année, un spectacle pour les élèves est pris en charge partiellement par la commune d'une part et par l'A.P.E d'autre part. Cette année le Conseil vote un crédit de 300 euros pour participer à ce financement.

5. SIEML – Adhésion Communauté de Communes des Coteaux du Layon – compétence éclairage public :

Un avis favorable est donné pour l'adhésion de la communauté de communes des Coteaux du Layon au Syndicat intercommunal des énergies de M et L en ce qui concerne la compétence liée à l'éclairage public.

6. Mandatement des dépenses 2009 : Autorisation de mandatement des dépenses est donnée, dans la limite autorisée, pour la période précédant le vote du budget.

7. Informations diverses :

- En raison des intempéries, les travaux concernant l'aménagement du lotissement du Chemin Breton sont suspendus.
- L'acquisition, par la Commune, d'un bâtiment de la zone d'activité de la Perraudière en vue d'y installer un équipement sportif, un local communal notamment, est effective ;
- Une subvention au taux de 70 % de la dépense, soit 30.350 €, pour le boisement de terres agricoles dont la Commune est propriétaire pour 6 hectares, vient d'être obtenue du Fonds Européen Agricole et de la Région des Pays de la Loire